

Question présentée par la députée :
Mme Prunella Carrard

Date de dépôt : 11 octobre 2012

Question écrite urgente

Usine Sicli et membres du Conseil d'administration de Arfluvial SA

Mesdames et
Messieurs les députés,

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait: «La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables.»

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé: «Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur.»

¹ TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

Dès lors, de nombreuses questions se posent, notamment concernant les membres du Conseil d'administration d'Arfluvial SA. En effet, selon l'inscription d'Arfluvial SA au Registre du commerce (en tant que société anonyme), Pierre-Alain Girard (secrétaire général adjoint au DU) et Nadia Keckeis (conseillère culturelle au Service cantonal de la culture du DIP) font partie des quatre membres du Conseil d'administration de la société.

1. Y sont-ils à titre personnel ou en tant que représentants du Conseil d'Etat ?
2. Touchent-ils une rémunération sous une quelconque forme pour siéger au sein de ce conseil d'administration ?
3. S'ils touchent une rémunération en tant que représentants du Conseil d'Etat, reversent-ils cette dernière à l'Etat ?
4. Quelle incidence ont-ils eu sur l'octroi du mandat de gestion de l'Usine Sicli à Arfluvial SA ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>